

il ne correspondra pas à la moyenne du grain que vous recevrez trois semaines plus tard.

M. DONNELLY: C'est une autre variété de blé?

L'hon. M. CRERAR: Non, ce peut être du blé Marquis, mais pas de la même sorte.

M. DONNELLY: La qualité du blé peut être différente, mais je ne vois pas comment cela peut affecter la moyenne du 75-25 du blé qui passe à Winnipeg.

L'hon. M. CRERAR: Je ne crois pas pouvoir être plus clair. Je donne là mon opinion qui résulte d'une expérience pratique de nombre d'années. Si cette proposition est adoptée telle quelle, j'aimerais voir le Dr Donnelly diriger notre entreprise. Il pourrait peut-être faire mieux que moi.

M. ROSS (Moose-Jaw): Vous avez dit que d'après vous il ne serait pas pratique d'avoir une norme de 75-25 pour le blé qui sort lorsqu'on a une norme minimum pour le blé qui entre. Cette opinion a déjà été exprimée par des membres du Comité et peut-être par différents témoins. A votre avis, la double norme, c'est-à-dire un minimum lors de la rentrée dans l'élévateur et 75-25 lors de la sortie, serait-elle praticable, et serait-elle maintenue par les tribunaux?

L'hon. M. CRERAR: J'ignore la question au point de vue légal. Mais je ne crois pas que la chose soit praticable.

M. ROSS (Moose-Jaw): Vous avez dit que si nous cessions de mélanger dans les trois premières catégories, cela causerait beaucoup de difficulté.

L'hon. M. CRERAR: Je n'ai pas dit cela ce soir. Je n'ai pas exprimé d'opinion là-dessus.

M. ROSS (Moose-Jaw): Vous avez dit qu'il y aurait des difficultés pratiques à l'élévateur.

L'hon. M. CRERAR: Je dis qu'il y a des difficultés pratiques dans l'exploitation d'un élévateur moitié public et moitié privé avec le personnel additionnel d'inspecteurs qu'il faudrait pour appliquer la loi telle que vous vous proposez de la faire.

M. ROSS (Moose-Jaw): Supposons que le Comité et la Chambre décident d'arrêter le mélange des classes réglementaires. Il ne faudrait pas autant d'inspecteurs dans l'élévateur, n'est-ce pas?

L'hon. M. CRERAR: Je crois qu'il en faudrait autant et même plus dans ce cas.

M. ROSS (Moose-Jaw): Cela n'obligerait pas tous les élévateurs à se transformer en élévateurs publics, sauf quelques-uns pour recevoir le grain hors classe?

L'hon. M. CRERAR: Dans ce cas, comment vous assurez-vous que l'élévateur ne mêle pas le grain?

M. ROSS (Moose-Jaw): Si vous recevez dans un élévateur, comme vous feriez avec un élévateur du gouvernement aujourd'hui, un million de boisseaux de n° 1, deux millions de n° 2 et cinq millions de n° 3 pendant la saison, vous ne pouvez rendre que le nombre de boisseaux reçu.

L'hon. M. CRERAR: Est-ce bien ce qui se fait dans les élévateurs terminaux? J'en doute.

M. ROSS (Moose-Jaw): J'ai dit les élévateurs terminaux d'emmagasinage.

L'hon. M. CRERAR: Est-ce bien là ce qui se fait?

M. ROSS (Moose-Jaw): Je le crois.

L'hon. M. CRERAR: J'en douterais.

M. ROSS (Moose-Jaw): C'est ce qui ressort des témoignages rendus par les surintendants d'élévateurs devant la Commission Brown, d'après lesquels on ne permettait aucune sorte de mélange. On ne pouvait rendre que le grain reçu. Alors pourquoi auriez-vous besoin d'inspecteurs pour examiner ce grain? Si ce système était possible, vous n'auriez pas besoin du même nombre d'inspecteurs.

L'hon. M. CRERAR: Je prends pour acquis, monsieur le président, que le Comité vise à protéger l'identité de ces classes. Or, il pourrait y avoir un éléva-